

FONDATION ALIOU ARDO SOW

«FAAS»

Rocade FANN – Bel Air

BP 609 – Dakar

SÉNÉGAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars au Sénégal

BP 22 440 - Dakar Ponty

Téléphone (221) 33 849 19 49 - Télécopie (221) 33 849 69 37

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 100 000 000 FCFA – 14, BD DJILY MBAYE, IMMEUBLE PINET LAPRADE DAKAR

Fondation Aliou Ardo SOW
« FAAS »

*Rapport du commissaire
aux comptes sur les états
financiers annuels*

*Exercice clos le 31
décembre 2025*

SOMMAIRE

	PAGES
1. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS	4
2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI	6
3. ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025	8
4. INFORMATION GENERALE	14
5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN, AU COMPTE DE RESULTAT ET AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	17

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Fondation Aliou Ardo SOW
« FAAS »

*Rapport du commissaire
aux comptes sur les états
financiers annuels*

*Exercice clos le 31
décembre 2025*

FONDATION ALIOU ARDO SOW « FAAS »

*Rocade Fann
BP 609 - Dakar
Sénégal*

Dakar, le 12 mars 2026

Aux membres du Conseil de la Fondation,

En exécution de la mission d'audit des comptes de la Fondation Aliou Ardo SOW qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire conformément à l'article 19 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (AUSYCEBNL), nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sur :

- le contrôle des états financiers annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Fondation Aliou Ardo SOW qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025 faisant apparaître un total actif de 1 484 938 milliers FCFA, le compte de résultat présentant un bénéfice net de 248 266 milliers FCFA, le Tableau de Flux de Trésorerie (TFT), ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations écoulées ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice, conformément au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL).

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers dans les Etats Parties de l'OHADA et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Responsabilités de l'administrateur et du Conseil de la Fondation relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis par l'Administrateur Général.

L'Administrateur Général est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément à l'Acte Uniforme relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (AUSYCEBNL), ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe à l'Administrateur Général d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de fournir le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Administrateur Général a l'intention de mettre la Fondation en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Fondation de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

1.4. Responsabilités du Commissaire aux comptes relative à l'audit des états financiers annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA », permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre responsabilité pour l'audit des états financiers annuels est décrite de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport du commissaire aux comptes.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI

La responsabilité des autres informations incombe à l'Administrateur Général. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activités mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport de commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés au Conseil de Fondation sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent porter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport d'activités et dans les autres documents adressés au Conseil de la Fondation sur la situation financière et les états financiers annuels.

Forvis Mazars Sénégal



Pape Ibra Ndiémé NDIAYE
Associé



Amadou SOW
Expert-Comptable

ANNEXE : RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'Administrateur Général de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par l'Administrateur Général du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient cependant amener la Fondation à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que nos constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

3. ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Dénomination sociale de l'entreprise : FONDATION ALIOU ARDO SOW

Sigle usuel : FAAS

Adresse : Rocade Fann Bel-Air BP 609 Dakar Sénégal

N° d'identification fiscale : décret n°2020-1567 du 27 juillet 2020

Exercice clos : le 31 décembre 2025

BILAN ACTIF

En milliers FCFA

Réf.	ACTIF	Note	31/12/2025			31/12/2024
			Brut	Amortiss. Provisions	Net	Net
AA	Immobilisations destinées à la vente provenant de dons et legs non encore reçus et usufruit temporaire	5				-
AB	Immobilisations incorporelles					-
AC	Immobilisations corporelles et financières					-
AD	Immobilisations incorporelles	5	1 838	1 715	123	509
AE	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires		1 838	1 715	123	509
AF	Autres immobilisations incorporelles					-
AG	Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles					-
AH	Immobilisations corporelles	5	1 600 642	555 193	1 045 449	1 082 346
AI	Terrains		563 874		563 874	563 874
AJ	Bâtiments		1 026 020	549 894	476 126	510 146
AK	Aménagements, agencements et installations					-
AL	Matériel, mobilier et actifs biologiques		10 748	5 299	5 449	8 326
AM	Matériel de transport					-
AN	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles					-
AO	Immobilisations financières	6				
AX	Titres de participation					-
AY	Autres immobilisations financières					-
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		1 602 480	556 908	1 045 572	1 082 855
BA	Actif circulant H.A.O.	7				-
BB	Stocks et Encours	8				-
BC	Fournisseurs débiteurs	19				-
BD	Adhérents, Clients-usagers	9	255 846		255 846	-
BE	Autres créances	10	800	-	800	2 219
BT	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		256 646	-	256 646	2 219
BU	Titres de placement	11				-
BV	Valeurs à encaisser	12				-
BW	Banques, établissements financiers, caisses et assimilés	13	182 720		182 720	183 316
BX	TOTAL TRÉSORERIE-ACTIF (III)		182 720	-	182 720	183 316
BY	Écarts de conversion-Actif (IV)	14				-
BZ	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		2 041 846	556 908	1 484 938	1 268 390

Dénomination sociale de l'entreprise : FONDATION ALIOU ARDO SOW

Sigle usuel : FAAS

Adresse : Rocade Fann Bel-Air BP 609 Dakar Sénégal

N° d'identification fiscale : décret n°2020-1567 du 27 juillet 2020

Exercice clos : le 31 décembre 2025

BILAN PASSIF

En milliers FCFA

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Note	31/12/2025	31/12/2024
CA	Dotation non consommable sans droit de reprise	15	502 435	536 455
CB	Dotation non consommable avec droit de reprise	15		-
CC	Droit d'entrée	15		-
CD	Dotation consommable	15		-
CE	Écarts de réévaluation	5F		-
CF	Réserves	16		-
CG	Report à nouveau	16	657 571	603 106
CH	Résultat net de l'exercice (excédent + ou déficit -)		248 266	54 465
CI	Subventions d'investissement	17A		-
CJ	Provisions réglementées	17A		-
CK	TOTAL FONDS PROPRES ET ASSIMILES		1 408 272	1 194 026
CW	Fonds affectés et provenant de dons et legs d'immobilisations	17B	495	495
CX	Fonds reportés	17B		-
CY	TOTAL FONDS AFFECTES ET REPOTES		495	495
CZ	TOTAL RESSOURCES PROPRES ET ASSIMILEES		1 408 767	1 194 521
DA	Emprunts et dettes financières	18A		-
DB	Dettes de location acquisition	18A		-
DC	Provisions pour risques et charges	18A	1 110	980
DD	TOTAL DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		1 110	980
DE	TOTAL RESSOURCES STABLES		1 409 877	1 195 501
DF	Dettes circulantes HAO	7		-
DG	Adhérents, Clients-usagers crédateurs	9		-
DH	Fournisseurs	19	69 895	64 341
DI	Autres dettes	20&21	5 166	8 548
DV	TOTAL PASSIF CIRCULANT		75 061	72 889
DW	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	22		-
DX	TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF (IV)			-
DY	Écarts de conversion-Passif (V)	14		-
DZ	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		1 484 938	1 268 390

Dénomination sociale de l'entreprise : FONDATION ALIOU ARDO SOW

Sigle usuel : FAAS

Adresse : Rocade Fann Bel-Air BP 609 Dakar Sénégal

N° d'identification fiscale : décret n°2020-1567 du 27 juillet 2020

Exercice clos : le 31 décembre 2025

COMPTE DE RESULTAT

En milliers FCFA

REF	LIBELLES	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
RA	Cotisations	23		-
RB	Dotations consommables transférées au compte de résultat	23		-
RC	Revenus liés à la générosité	23		-
RD	Ventes de marchandises	23		-
RE	Vente de services et produits finis	23	45 230	46 162
RF	Subventions d'exploitation	23		-
RG	Autres produits et transfert de charges	23	880 342	630 467
RH	Reprises de provisions, dépréciations, subventions et autres reprises	5D&30	34 020	37 711
XA	REVENUS DES ACTIVITES ORDINAIRES (Somme RA à RG)		959 592	714 340
TA	Achats de biens et services liés à l'activité	24	599 810	559 263
TB	Variation de stocks des achats de biens et services liés à l'activité	8		-
TC	Achats de marchandises et matières premières	24		-
TD	Autres achats	24	51 612	39 860
TE	Variation de stocks de marchandises, de matières premières et autres	8		-
TF	Transports	25	1 194	127
TG	Services extérieurs	26	6 568	6 469
TH	Impôts et taxes	27	2 417	2 482
TI	Autres charges	28	-	-
TJ	Charges de personnel	29	11 688	12 739
TK	Frais financiers et charges assimilées	31		-
TL	Dotations aux amortissements, aux provisions, aux dépréciations et autres	5D&30	38 037	38 935
XB	CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES (Somme TA à TL)		711 326	659 875
XC	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XA-XB)		248 266	54 465
TM	Produits H.A.O	32		-
TN	Charges H.A.O	32		-
XD	RESULTAT H.A.O (TM - TN)			-
XE	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (Excédent ou Déficit) (XC + XD)		248 266	54 465

Dénomination sociale de l'entreprise : FONDATION ALIOU ARDO SOW

Sigle usuel : FAAS

Adresse : Rocade Fann Bel-Air BP 609 Dakar Sénégal

N° d'identification fiscale : décret n°2020-1567 du 27 juillet 2020

Exercice clos : le 31 décembre 2025

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers FCFA

REF	Libellés		31/12/2025	31/12/2024
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	183 316	144 510
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	+ Encaissement des cotisations			-
FB	+ Encaissement des subventions d'exploitation et d'équilibre			-
FC	+ Encaissement des revenus liés à la générosité			-
FD	+ Encaissement des revenus des manifestations			-
FE	+ Encaissement des autres revenus		680 273	681 858
FF	- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs (1)		(668 078)	(617 633)
FG	- Décaissement des sommes versées au personnel		(11 688)	(14 395)
FH	- Autres décaissements		(1 103)	(2 252)
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FH)	B	(596)	47 578
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FI	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles			(8 772)
FJ	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			-
FK	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			-
FL	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			-
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FI à FL)	C		(8 772)
	Flux de trésorerie provenant du financement par les fonds propres			
FM	+ Encaissement des dotations et autres fonds propres			-
FN	+ Subventions d'investissement reçues			-
FO	- Décaissements des dotations et autres fonds propres			-
ZD	Flux de trésorerie provenant des fonds propres (somme FM à FO)	D		-
	Trésorerie provenant du financement par les fonds étrangers			-
FP	+ Encaissement provenant des emprunts et autres dettes financières			-
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			-
ZE	Flux de trésorerie provenant des fonds étrangers (somme FP à FQ)	E		-
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)			-
ZF	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+D+E)	G	(596)	38 806
ZG	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)	H	182 720	183 316
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N =		182 720	183 316

Dénomination sociale de l'entreprise : FONDATION ALIOU ARDO SOW

Sigle usuel : FAAS

Adresse : Rocade Fann Bel-Air BP 609 Dakar Sénégal

N° d'Identification fiscale : décret n°2020-1567 du 27 juillet 2020

Exercice clos : le 31 décembre 2025

FICHE RECAPITULATIVE DES NOTES ANNEXES PRESENTEES

NOTES	INTITULES	A	N/A
	Partie 1 : Informations générales		
NOTE 1	Dettes garanties par des sûretés réelles, engagements financiers et contributions volontaires en nature	X	
NOTE 2	Informations obligatoires	X	
NOTE 3	Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice		X
NOTE 4	Changements de méthodes comptables, d'estimations et correction d'erreurs	X	
	Partie 2 : Notes sur le bilan		
NOTE 5A	Dons et legs d'immobilisations non reçus destinés à la vente et usufruit temporaire		X
NOTE 5B	Immobilisations brutes		X
NOTE 5C	Biens pris en location acquisition		X
NOTE 5D	Dons et legs d'immobilisations non reçus destinés à la vente et usufruit temporaire (amortissements et dépréciations)		X
NOTE 5E	Immobilisations : amortissements	X	
NOTE 5F	Immobilisations : dépréciations		X
NOTE 5G	Immobilisations : plus-values et moins-value de cession		X
NOTE 5H	Informations sur les réévaluations effectuées par l'entité		X
NOTE 6	Immobilisations financières		X
NOTE 7	Actif circulant et dettes circulantes HAO		X
NOTE 8	Stocks et encours		X
NOTE 9	Adhérents, clients-usagers	X	
NOTE 10	Autres créances	X	
NOTE 11	Titres de placement		X
NOTE 12	Valeurs à encaisser		X
NOTE 13	Disponibilités	X	
NOTE 14	Ecart de conversion		X
NOTE 15	Dotations	X	
NOTE 16	Réserves	X	
NOTE 17A	Subventions et provisions réglementées		X
NOTE 17B	Fonds affectés et reportés	X	
NOTE 18A	Dettes financières et ressources assimilées		X
NOTE 18B	Actifs et passifs éventuels		X
NOTE 19	fournisseurs d'exploitation	X	
NOTE 20	Dettes fiscales et sociales	X	
NOTE 21	Autres dettes et provisions pour risques et charges à court terme	X	
NOTE 22	Banques, crédit d'escompte et de trésorerie		X
	Partie 3 : Notes sur le compte de résultat		
NOTE 23	Revenus et autres produits	X	
NOTE 24	Achats	X	
NOTE 25	Transports	X	
NOTE 26	Services extérieurs	X	
NOTE 27	Impôts et taxes	X	
NOTE 28	Autres charges	X	
NOTE 29A	charges de personnel	X	
NOTE 29B	effectifs, masse salariale et personnel extérieur	X	
NOTE 30	Dotations et charges pour provisions et dépréciations	X	
NOTE 31	Charges et revenus financiers		X
NOTE 32	Autres charges et produits HAO		X
	Partie 4 : Autres informations		
NOTE 33	Fiche de synthèse des principaux indicateurs financiers	X	
NOTE 34	Liste des informations sociales, environnementales et sociétales		X
NOTE 35	Tableau d'exécution budgétaire	X	

4. INFORMATION GENERALE

4.1. Présentation synthétique de la Fondation

La Fondation Aliou Ardo SOW est une entité à but non lucratif, reconnue d'utilité publique par le décret n°2020-1567 du 27 juillet 2020 et fondée en 2008 par :

- Feu Aliou SOW, fondateur parrain, Administrateur ;
- la Compagnie Sahélienne d'Entreprises (C.S.E.) S.A. représentée par M. Oumar SOW ;
- la Société TEYLIOM PROPERTIES représentée par son président M. Yérim SOW.

▪ **Missions :**

La Fondation a pour objet :

- de contribuer au financement, à l'encadrement technique et à la promotion en général de projets de développement en milieu rural et urbain notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'habitat, de l'élevage et de l'agriculture ;
- d'apporter une assistance humanitaire en cas de calamités, de catastrophes naturelles et d'épidémies ;
- de définir et mobiliser les moyens utiles à la formation de toute personne ou groupement dont les activités ont un impact durable sur l'amélioration des revenus et visent la réduction du taux de prévalence de la pauvreté en milieu rural et urbain ;
- d'organiser un cadre de réflexion aux fins d'identifier dans l'environnement culturel national ou sous régional des facteurs susceptibles de promouvoir et de renforcer les capacités humaines pour un meilleur développement durable ;
- de s'impliquer dans la lutte contre l'ignorance et l'analphabétisation par l'octroi de bourses et aides scolaires et universitaires.

▪ **Ressources :**

Les ressources de la Fondation proviennent :

- de la dotation initiale apportée par les membres fondateurs en plus des revenus annuels des deux immeubles (DR THEZE et KHADIJA) apportés en nature ;
- des contributions diverses des bienfaiteurs ;
- des dons et legs provenant de personnes physiques ou morales ;
- des subventions de l'État ou des collectivités publiques ;
- des subventions privées provenant d'autres Fondations privées nationales ou étrangères, organismes assimilés ou bailleurs de fonds divers.

▪ **Management :**

La Fondation dispose de six employés :

- un Administrateur général qui est chargé de l'administration générale, de la gestion des activités et du patrimoine de la Fondation ;
- une Adjointe à l'Administrateur général chargée de seconder l'Administrateur général et d'assurer le rôle de point focal pour toutes les questions d'ordre social ;
- une Responsable du Bureau Administration et Finances ;
- un Assistant comptable et ressources humaines ;
- une Assistante sociale ;
- et un Agent administratif.

4.2. Déclaration de conformité au SYCEBNL

Les états financiers annuels ont été préparés conformément au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL), adopté le 22 février 2023, et à l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUDCIF), adopté le 26 janvier 2017, par le Conseil des ministres de l'OHADA.

Les états financiers annuels de la Fondation Aliou Ardo Sow sont composés d'un Bilan, d'un Compte de Résultat, d'un Tableau de Flux de Trésorerie (TFT) et des notes annexes. Ces états financiers forment un tout indissociable.

4.3. Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables appliquées par la Fondation Aliou Ardo Sow sont celles du SYCEBNL. Les précisions sur celles-ci peuvent être synthétisées comme suit :

4.3.1. Base monétaire

Les états financiers sont établis en Francs de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

4.3.2. Exercice comptable

L'exercice comptable couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

4.3.3. Base d'établissement des états financiers

Les états financiers annuels sont établis sur la base de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, des postulats et conventions comptables telles que retenues et spécifiées dans le SYCEBNL : l'entité, la comptabilité d'engagement, la permanence des méthodes, la spécialisation des exercices, le coût historique, la prudence, la correspondance des bilans d'ouverture et de clôture, la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique, la régularité, la transparence et l'importance significative.

4.3.4. Immobilisations incorporelles et amortissements

Les immobilisations incorporelles comportent les brevets, licences et logiciels. Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties de manière linéaire sur une période d'utilisation variant entre trois et cinq ans.

4.3.5. Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais...) selon le principe du coût historique.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée de l'immobilisation. Les durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée d'amortissement (en années)
Bâtiment	20 et 33
Agencements et installations	5-10
Matériel de bureau	5
Matériel informatique	3
Mobilier de bureau	5

4.3.6. Revenus

- Comptabilisation des revenus

La Fondation a confié la gestion de ses immeubles à la Société Dakaroise Immobilière et d'Habitation (SDIH) depuis l'exercice 2009. Elle comptabilise les revenus locatifs nets dans les comptes de produits, déduction faite des charges de gestion.

4.3.7. Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur sur la base d'une appréciation individuelle des risques de non-recouvrement.

4.4. Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice 2025, les faits marquants sont listés ci-dessous :

- Une hausse des revenus locatifs d'un montant de 245 842 milliers FCFA, essentiellement expliquée par la régularisation effectuée par le gestionnaire des immeubles, Société Dakaroise Immobilière et d'Habitation (SDIH) ;
- l'augmentation significative des prises en charges médicales pour un montant de 11 752 milliers FCFA

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN, AU COMPTE DE RESULTAT ET AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Les comptes annuels de la Fondation Aliou Ardo SOW ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et sont présentées en milliers Francs CFA sauf indication contraire.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers annuels et se présentent ci-après. Elles sont établies en milliers FCFA sauf indication contraire.

Note 2 – informations obligatoires

Les informations obligatoires de la Fondation se détaillent comme suit :

A - IDENTITE, ORGANISATION
La Fondation Aliou Ardo Sow a été créée par le décret n°2008-1061 du 18 septembre 2008 modifié par le décret n°2020-1567 du 27 juillet 2020. Elle est reconnue d'utilité publique.
B - DECLARATION DE CONFORMITE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTITES A BUT NON LUCRATIF ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE
Déclaration de conformité : Les états financiers sont établis et présentés en conformité à l'acte uniforme relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (AUSYCEBNL) et au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL).
C - REGLES, METHODES COMPTABLES ET DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES
Règles et méthodes comptables : Les états financiers ont été confectionné dans le respect des postulats, des conventions et des règles d'évaluation édictés par l'Acte Uniforme relatif au Système Comptable des entités à But non lucratif (AUSYCEBNL) et au Système Comptable des Entités à but non lucratif (SYCEBNL).
D - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN, AU COMPTE DE RESULTAT, AUX TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE
Néant

Note 4 - changements de méthodes comptables, d'estimations et corrections d'erreurs

Les changements de méthodes comptables se présentent comme suit au 31 décembre 2025 :

Fondation Aliou Ardo SOW
« FAAS »

Etats financiers annuels

Exercice clos le 31
décembre 2025

A - CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES
Les états financiers ont été confectionnés dans le respect des postulats, des conventions et des règles d'évaluation édictés par l'Acte Uniforme relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (AUSYCEBNL) et au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL).
B - CHANGEMENTS D'ESTMATIONS
Néant
C - CORRECTIONS D'ERREURS
Néant

5.1. Note 5B - Immobilisations brutes

Les immobilisations de la FAAS se présentent comme suit au 31 décembre 2025 :

En milliers FCFA

Libellés	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Brevets, licences, et droits similaires	150	-	-	150
Logiciels et sites internet	1 688	-	-	1 688
Total immobilisations incorporelles	1 838	-	-	1 838
Terrains hors immeuble de placement	563 874	-	-	563 874
Bâtiments hors immeuble de placement	1 026 020	-	-	1 026 020
Matériel, mobilier et actifs biologiques	10 748	-	-	10 748
Total immobilisations corporelles	1 600 642	-	-	1 600 642
Total général	1 602 480	-	-	1 602 480

Les immobilisations brutes de la FAAS au 31 décembre 2025 sont constituées des immobilisations incorporelles d'un montant de 1 838 milliers FCFA et des immobilisations corporelles d'un montant de 1 600 642 milliers FCFA essentiellement composées de bâtiments. Au cours de l'exercice, la FAAS n'a pas effectué d'acquisition d'immobilisations.

5.2. Note 5E - Immobilisations (amortissements)

Les amortissements d'immobilisations se détaillent comme suit au 31 décembre 2025 :

En milliers FCFA

Libellés	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Logiciels, et sites internet	1 329	386	-	1 715
Sous total : immobilisations incorporelles	1 329	386	-	1 715
Bâtiments hors immeuble de placement	515 874	34 020	-	549 894
Matériel, mobilier et actifs biologiques	2 422	2 877	-	5 299
Sous total : immobilisations corporelles	518 296	36 897	-	555 193
Total général	519 625	37 283	-	556 908

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire. Les durées d'amortissement retenues sont de trois (3) ans pour le matériel informatique, cinq (5) ans pour le mobilier de bureau, vingt (20) ans pour le bâtiment de Thèze et trente-trois (33) ans pour l'immeuble Khadija.

5.3. Note 9 – Créances clients

Les créances clients de la Fondation se détaillent comme suit au 31 décembre 2025 :

(en milliers FCFA)

Eléments	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Clients	255 846	-	255 846	0,00%
Créances clients brutes	255 846	-	255 846	0,00%
Dépréciations des créances clients	-	-	-	0,00%
Créances clients nettes	255 846	-	255 846	0,00%

Les créances clients sont constituées des régularisations de loyers perçues en 2026 pour les exercices antérieurs, s'élevant à 255 846 milliers FCFA, et portant sur la gérance des immeubles Khadija, Dr Thèze et Malado par la SDIH.

5.4. Note 10 - Autres créances

Les autres créances de la Fondation se présentent comme suit :

En milliers FCFA

Libellés	31/12/2025	31/12/2024	Variation	Variation en %
Personnel	800	600	200	33,33%
Etats et collectivités publiques	-	1 619	(1 619)	(100%)
Total autres créances	800	2 219	(1 419)	(63,95%)

Le poste « Autres créances » est principalement composé des avances accordées au personnel. La variation à la baisse s'explique par la diminution des créances sur l'état et les collectivités publiques.

5.5. Note 13 – Disponibilités

La trésorerie de la Fondation se présente comme suit au 31 décembre 2025 :

En milliers FCFA

Libellés	31/12/2025	31/12/2024	Variation	Variation en %
Banques locales	182 188	181 806	382	0,21%
Caisse	532	1 510	(978)	(64,76%)
Total valeurs à encaisser	182 720	183 316	(596)	(0,33%)

Les disponibilités de la FAAS sont détenues à la CBAO et en espèces. Une caisse de monnaie électronique WAVE est également utilisée, principalement pour les transferts liés aux bourses familiales.

5.6. Note 16 – Réserves

En milliers FCFA

Libellés	31/12/2025	31/12/2024	Variation	Variation en %
Report à nouveau	657 571	603 106	54 465	9,03%

La variation du report à nouveau de 54 465 milliers FCFA s'explique par l'affectation du résultat de 2024 en report à nouveau.

5.7. Note 17 – Fonds affectés et reportés

Les fonds propres de la Fondation se détaillent comme suit au 31 décembre 2025 :

(en milliers FCFA)

Eléments	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Fonds non consommés	495	495	-	0,00%
Total fonds affectés	495	495	-	0,00%

Les fonds affectés non consommés, qui s'élèvent à 495 milliers FCFA au 31 décembre 2025, n'ont pas connu de variation entre les deux périodes.

5.8. Note 19 - Fournisseurs d'exploitation

Les dettes fournisseurs de la Fondation se détaillent comme suit :

En milliers FCFA

Libellés	31/12/2025	31/12/2024	Variation	Variation en %
Fournisseurs dettes en compte	64 127	46 510	17 617	37,88%
Fournisseurs factures non parvenues	5 768	17 831	(12 063)	(67,65%)
Total fournisseurs	69 895	64 341	5 554	8,63%

Les dettes fournisseurs ont augmenté de 5 554 milliers FCFA, principalement en raison de la hausse des achats.

5.9. Note 20 – Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales se présentent comme suit au 31 décembre 2025 :

(en milliers FCFA)

Eléments	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Personnel, charges à payer et produits à recevoir	501	398	103	25,88%
Sécurité sociale	393	711	(318)	(44,73%)
Caisses de retraite complémentaire	189	2 968	(2 779)	(93,63%)
TOTAL DETTES SOCIALES	1 083	4 076	(2 993)	(0,5%)
Etat, autres impôts et taxes	1 628	1 628	-	0,00%
Etat, T.V.A. due ou crédit de T.V.A.	(13)	388	(375)	(96,65%)
Etat, impôts retenus a la source	2 468	2 455	13	0,53%
TOTAL DETTES FISCALES	4 084	4 472	(362)	(8,09%)

La baisse des dettes fiscales et sociales s'explique par le règlement d'une partie des cotisations à la Caisse de Sécurité et Sociale. Ainsi, la fondation n'avait pas pu régler ses dettes auprès de la Caisse de Sécurité Sociale et de Retraite en raison de difficultés d'accès à la plateforme dédiée. Ces problèmes ont été résolus courant 2025.

5.10. Note 23 - Revenus et autres produits

Les revenus et autres produits de la Fondation se détaillent comme suit au 31 décembre 2025 :

En milliers FCFA

Libellés	31/12/2025	31/12/2024	Variation	Variation en %
Services vendus	45 230	46 162	(932)	2,02%
Autres produits et transferts de charges d'exploitation	880 341	630 467	250 249	39,76%
Total revenus	925 571	676 629	248 943	36,79%

Les services vendus correspondent aux revenus locatifs des immeubles Dr Thèze et Khadija, dont la FAAS détient la pleine propriété. Les autres produits proviennent de l'usufruit des bâtiments Malado et Campus ISM.

5.11. Note 24 – Achats

Les achats se présentent comme suit :

En milliers FCFA

Libellés	31/12/2025	31/12/2024	Variation	Variation en %
Achats de biens et services liés à l'activité dans l'état partie	599 810	559 263	40 547	7,25%
Total achats de biens et services liés à l'activité	599 810	559 263	40 547	7,25%
Eau	10	-	10	0,00%
Autres énergies	1 796	-	1 796	0,00%
Fourniture de bureau	1 268	1 953	(686)	35,13%
Petit matériel et outillages	206	78	128	164,10%
Achats autres activités	322	-	322	0,00%
Achats d'études, prestations, de travaux, de matériels et d'équipements	48 010	37 829	10 182	26,92%
Total autres achats	51 612	39 860	11 752	29,48%

Les achats de biens et services liés à l'activité concernent principalement les différents dons et prises en charge effectués par la Fondation. Les autres achats servent à couvrir les besoins opérationnels généraux. La variation à la hausse de 11 752 milliers FCFA s'explique par l'augmentation des achats de biens et services pour un montant de 80 547 milliers FCFA et des achats de prestations de services pour un montant de 10 182 milliers FCFA entre les deux exercices.

5.12. Note 25 – Transports

La rubrique « transports » se présente comme suit au 31 décembre 2025 :

En milliers FCFA

Libellés	31/12/2025	31/12/2024	Variation	Variation en %
Voyages et déplacements	600	12	588	4900%
Transports administratifs	594	115	479	416,53%
Total	1 194	127	1 067	840,16%

Les dépenses liées aux voyages et déplacements ainsi qu'aux transports administratifs s'élèvent à 1 194 milliers de FCFA au 31 décembre 2025. La hausse de 1 067 milliers FCFA entre 2024 et 2025 s'explique par l'augmentation des voyages et déplacements ainsi que les transports administratifs sur l'exercice 2025.

5.13. Note 26 - Services extérieurs

Les charges liées aux services extérieurs se détaillent comme suit :

En milliers FCFA

Libellés	31/12/2025	31/12/2024	Variation	Variation en %
Entretien, réparations et maintenance	222	70	152	217,14
Publicité, publications, relations publiques	96	120	(24)	(20%)
Frais de télécommunications	521	221	300	135,14%
Frais bancaires	2 809	1 904	905	47,53%
Rémunérations d'intermédiaires et de conseils	2 000	3 510	(1 510)	(43 ;02%)
Frais de formation du personnel	200	-		0,00%
Redevances pour brevets, licences, logiciels, et droits similaires	-	47	(47)	(100%)
Autres charges externes	720	597	123	20,60%
Total	6 568	6 469	99	1,53%

Les services extérieurs comprennent principalement les honoraires du commissaire aux comptes, les frais bancaires ainsi que d'autres charges externes diverses.

5.14. Note 27 - Impôts et taxes

Les impôts et taxes se présentent comme suit au 31 décembre 2025 :

En milliers FCFA

Libellés	31/12/2025	31/12/2024	Variation	Variation en %
Impôts et taxes directs	2 417	2 482	(65)	(2,62%)
Total	2 417	2 482	(65)	(2,62%)

Les impôts et taxes au cours de l'exercice comprennent la Contribution Foncière des Entreprises et des Collectivités (CFCE) ainsi que les impôts fonciers, correspondant aux obligations fiscales de la Fondation sur ses activités et ses propriétés.

5.15. Note 29A - Charges de personnel

Les charges de personnel de la Fondation se détaillent comme suit :

En milliers FCFA

Libellés	31/12/2025	31/12/2024	Variation	Variation en %
Rémunérations directes versées au personnel national	10 881	10 623	258	2,43%
Indemnités forfaitaires versées au personnel	307	1 347	(1 040)	(77,20%)
Charges sociales (personnel national)	500	769	(269)	(34,98%)
Total	11 688	12 739	(1 051)	(8,25%)

La baisse des charges de personnel de 1 051 milliers FCFA est justifiée par la diminution des indemnités forfaitaires versées au personnel sur l'exercice 2025.

5.16. Note 33 - Fiche de synthèse des principaux indicateurs financiers

En milliers FCFA

Libellés	31/12/2025	31/12/2024	Variation	Variation en %
ANALYSE DE L'ACTIVITE				
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION				
Résultat des activités ordinaires	248 266	54 465	193 801	355,83%
Résultat net	248 266	54 465	193 801	355,83%
Capacité d'autofinancement globale (CAFG) (a)	252 283	55 689	196 594	355,02%
ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE				
+ Fonds propres et assimilées	1 408 767	1 194 521	214 247	17,94%
+ Dettes financières* et ressources assimilées (b)	1 110	980	130	13,27
= RESSOURCES STABLES	1 409 877	1 195 501	214 376	17,93%
- Actif immobilisé (b)	(1 045 572)	(1 082 855)	(37 283)	(3,44%)
= FONDS DE ROULEMENT (1)	364 305	112 646	251 658	223,41%
+ Actif circulant d'exploitation (b)	256 646	2 219	254 427	11 465,84%
- Passif circulant d'exploitation (b)	(75 062)	(72 889)	(2 173)	2,98%
= BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (2)	181 584	(70 670)	252 254	(356,95%)
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4) = (2) + (3)	181 584	(70 670)	252 254	(356,95%)
TRESORERIE NETTE (5) = (1) - (4)	182 720	183 316	(596)	(0,33%)
contrôle	182 720	183 316	(596)	(0,33%)
ANALYSE DE LA SOLVABILITE				
Ration de liquidité générale	5,85	1,78	4,08	-
ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE				
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	(596)	47 578	(48 173)	(101,25%)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-	(8 772)	8 772	(100%)
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE	(596)	38 806	(39 402)	(101,54%)

Fondation Aliou Ardo SOW
« FAAS »

Etats financiers annuels

*Exercice clos le 31
décembre 2025*

**FONDATION ALIOU ARDO SOW
« FAAS »**

*ROCADE FANN – BEL AIR
BP 609 – DAKAR
SÉNÉGAL*

**RAPPORT SPECIAL DE L'AUDITEUR
SUR LE REGISTRE DES DONATEURS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fondation Aliou Ardo SOW
« FAAS »

Etats financiers annuels

*Exercice clos le 31
décembre 2025*

RAPPORT SPECIAL DE L'AUDITEUR SUR LE REGISTRE DES DONATEURS

FONDATION ALIOU ARDO SOW «FAAS »
Rocade FANN – BEL AIR
Dakar, SENEGAL

Dakar, le 12 mars 2026

Aux membres du Conseil de la Fondation,

En notre qualité d'Auditeur de votre société et en application de l'article 18 de l'Acte Uniforme relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (AUSYCEBNL), nous avons établi le présent rapport sur l'existence et la tenue conforme d'un registre des donateurs pour tous les dons, donations et legs reçus par l'entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il appartient à votre entité ou toute personne habilitée par elle d'établir un registre des donateurs pour tous les dons, donations et legs reçus conformément à l'article 17 de l'Acte Uniforme relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif.

Il appartient également aux Dirigeants d'attester de la tenue conforme dudit registre par une déclaration jointe au présent rapport.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de constater l'existence d'un registre des donateurs et de donner un avis sur sa tenue conforme.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à :

- constater l'existence d'un registre à jour des donateurs de votre entité au 31 décembre 2025 ;
- vérifier le montant et le mode de libération du don/legs mis à la disposition de l'entité en espèces, par virement, par chèque ou en nature ;
- vérifier que toutes les écritures contenues dans le registre ont été signées par le représentant légal de l'entité.

Fondation Aliou Ardo SOW
« FAAS »

Etats financiers annuels

*Exercice clos le 31
décembre 2025*

En exécution des diligences prévues par les dispositions ci-dessous, nous avons vérifié l'existence et la tenue conforme de ce registre. Nous avons noté que le registre des donateurs est mis en place et est tenu à jour par l'entité.



Pape Ibra Ndiémé NDIAYE
Associé

Forvis Mazars Sénégal



Amadou SOW
Expert-Comptable